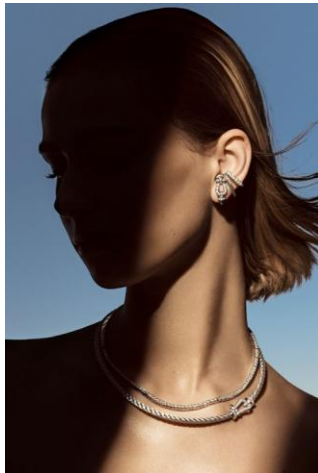




1) Description de l'entreprise

FRED Paris, société affiliée au Groupe LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (« **LVMH** »), conçoit, fabrique, commercialise et distribue des articles de joaillerie de haute qualité sous la marque de luxe de renommée internationale FRED.

FRED Paris et l'ensemble de ses entités et établissements dans le monde (ci-après « FRED ») exercent leurs activités dans le strict respect des lois, règlements et conventions nationales et internationales applicables, ainsi que des meilleures pratiques en matière d'éthique, de droits de l'homme et de responsabilité sociale.

2) Engagements

FRED s'engage à agir avec intégrité dans l'ensemble de ses activités et à promouvoir une conduite éthique fondée sur le respect des lois applicables, des normes internationales et des valeurs du Groupe LVMH. Cet engagement se traduit par l'adoption et la mise en œuvre de politiques et procédures internes visant à encadrer les pratiques de l'entreprise, à guider les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et à définir les attentes de FRED à l'égard de ses partenaires et fournisseurs.

FRED est un membre certifié du RJC [Conseil pour les Pratiques Responsables en Bijouterie-Joaillerie](#). Cette certification a pour but d'apporter aux clients l'assurance que notre chaîne de production est gérée de manière responsable et durable.

FRED collabore avec des partenaires commerciaux et fournisseurs qui acceptent de respecter les exigences du Code de conduite fournisseurs de Fred ainsi que les principes stipulés dans les conventions de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes d'autonomisation des femmes des Nations unies.

FRED s'engage à mettre en place le processus en cinq étapes du guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. En outre, FRED s'engage à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies

relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

FRED s'engage à respecter les initiatives prises par le Groupe dans le cadre de sa feuille de route environnementale, *LIFE 360*. Le programme fixe des objectifs ambitieux aux horizons 2026 et 2030 autour de quatre piliers clés.

Avec cette déclaration, FRED souhaite mettre en avant les politiques, l'évaluation des risques, le système de gestion de l'évaluation des risques et le mécanisme de réclamation, qui visent à prévenir ou à atténuer les conséquences négatives liées à nos pratiques d'approvisionnement.

3) Structure organisationnelle

La chaîne d'approvisionnement de FRED repose sur un réseau de fournisseurs et de partenaires commerciaux contribuant à l'approvisionnement en matières premières, à la fabrication des produits et à la fourniture de services nécessaires à la conduite des activités. Les articles de joaillerie FRED sont fabriqués au sein d'un réseau de fournisseurs externes situés notamment en France, en Italie, en Belgique, au Portugal, en Allemagne et en Suisse.

4) Politiques

FRED demande à ses fournisseurs de se conformer aux principes éthiques qui figurent dans son Code de Conduite Fournisseurs et de s'assurer du respect de ces principes par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. L'obligation d'accepter et de respecter le Code de Conduite Fournisseurs de FRED fait partie des conditions contractuelles.

Ce Code de Conduite spécifie plus particulièrement l'obligation de respecter les problématiques sociales et de respecter et d'adhérer aux valeurs morales et éthiques dans la gestion de l'entreprise en ce qui concerne les droits de l'homme, les conditions de travail et les questions environnementales.

FRED est conscient des conséquences sociales potentielles de ses activités, liées en particulier à l'approvisionnement en matières premières. Pour cette raison, l'entreprise a défini une approche responsable de l'approvisionnement et des politiques pour exercer ses activités de manière éthique et dans le respect des droits de l'homme. Une attention particulière est portée à la production d'articles de joaillerie :

- FRED confirme son engagement à agir de manière responsable et à collaborer avec des diamantaires de confiance implantés dans des pays signataires du [Processus de Kimberley](#), une initiative réunissant les gouvernements, l'industrie et la société civile et ayant pour but de prévenir la circulation des diamants de conflits grâce à un système de certification international. En outre, tous les fournisseurs de FRED sont membres d'associations d'entreprises telles que le [Conseil mondial des diamants](#), qui vise à implémenter le Processus de Kimberley grâce à un système d'autorégulation.
- Depuis 2011, FRED est membre du Responsible Jewellery Council et continue à garantir la certification du Code des Pratiques du RJC. Le Responsible Jewelry Council (RJC) est une organisation à but non lucratif créée pour promouvoir une norme commune pour des pratiques éthiques, sociales et environnementales responsables, qui respectent les droits de l'homme, tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'or, des métaux issus de la mine de platine, des diamants et des pierres de couleur, de l'extraction au détaillant. Les membres du RJC s'engagent et sont contrôlés de manière indépendante sur leur respect du Code des Pratiques du RJC, une norme internationale portant sur les pratiques commerciales responsables concernant l'or, les métaux issus de la mine de platine, les diamants et les pierres

de couleur. Le Code des Pratiques traite des droits de l'homme, des droits du travail, des conséquences environnementales, des pratiques minières, de l'altération des produits et de nombreux autres sujets importants dans la chaîne d'approvisionnement de la joaillerie. La certification confirme son engagement, en étroite collaboration avec ses actionnaires, à promouvoir des pratiques éthiques et responsables dans le cadre de ses activités commerciales et de sa stratégie fondamentale grâce à une démarche d'amélioration permanente ;

- FRED s'engage à renforcer les systèmes et contrôles pour le respect des droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, le service Supply Chain et le Comité Éthique et Compliance évaluent régulièrement l'adéquation du cadre des procédures et identifient les opportunités pour une amélioration constante.

5) Évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement

En cohérence avec les programmes LVMH et les principes portés par le Responsible Jewellery Council, FRED contrôle les risques sociaux et des droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

À cette fin, FRED a mis en place un processus de gestion des risques fournisseurs, constitué des trois étapes suivantes :

1. **évaluation des risques fournisseurs ;**
2. **contrôle social et environnemental des fournisseurs ;**
3. **suivi.**

Une analyse des risques fournisseurs est réalisée et une note globale est attribuée à chacun des fournisseurs directs de FRED en fonction de son niveau d'exposition à des risques sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, les principaux fournisseurs inclus dans l'évaluation des risques reçoivent annuellement un questionnaire dont le but est de collecter des informations sur leur propre système de gestion du devoir de diligence en accord avec les recommandations du guide OCDE. Il leur est demandé de lister chez quels fournisseurs les pierres et les métaux précieux ont été sourcés et d'en indiquer la provenance. De plus, les fournisseurs sont interrogés sur les résultats de leur propre évaluation des risques fournisseurs et doivent détailler les potentiels cas d'alerte.

Grâce aux réponses des fournisseurs aux questionnaires et grâce à la connaissance des activités des fournisseurs ainsi que de leur niveau de certification (ex : RJC) FRED a recensé les risques éventuels. Sur la base des analyses réalisées en 2025, aucun risque majeur nécessitant la mise en œuvre d'un plan de remédiation spécifique n'a été identifié. Néanmoins, FRED maintient une vigilance continue et adapte ses contrôles en fonction de l'évolution des risques.

6) Devoir de diligence et contrôle des fournisseurs

FRED a intégré dans ses relations contractuelles avec ses fournisseurs le droit de procéder à des visites et contrôles des sites de production. Ces contrôles peuvent être annoncés ou semi annoncés et sont réalisés sur la base de référentiels reconnus, notamment le Code des Pratiques du Responsible Jewellery Council (RJC).

FRED respecte la version du Code des pratiques **RJC, publiée en 2019**. Par conséquent, l'entreprise travaille à renforcer ses procédures et processus internes en portant une attention particulière à

l'approvisionnement en diamants grâce à la mise en œuvre d'un processus de devoir de diligence tout au long de sa chaîne d'approvisionnement en diamants, en accord avec le guide OCDE du devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. En outre, par son association avec LVMH, FRED fait partie du Groupe de travail des gemmes de couleur. Ce groupe réunit des acteurs du marché de la joaillerie de luxe afin de mieux comprendre et gérer les risques et les perspectives envisageables concernant les conséquences sociales et environnementales positives dans l'approvisionnement des gemmes de couleur.

7) Formation et sensibilisation

Tous les employés peuvent accéder à l'intranet Éthique & Compliance, ainsi que sur le site LVMH 360 Learning qui inclut plusieurs outils de formations et informations pratiques aidant à promouvoir un comportement exemplaire dans la pratique de ses activités au quotidien.

FRED promeut une culture de dialogue et de transparence et a adopté un système d'alerte interne, via une interface en ligne dédiée aux employés. Le système permet de signaler de manière sécurisée et totalement confidentielle toute violation actuelle ou potentielle des guides et procédures internes, des principes éthiques ainsi que des lois et réglementations en vigueur.

Rapport Annuel FRED - Mis à jour en 2026